

Tarifs en € HT applicables au 01/10/2021

Origine : Barème de raccordement du distributeur Régie Intercommunale d'Electricité

Consultable sur le site du distributeur La Régie
<https://www.laregie.fr>

Raccordements provisoires pour chantier BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA (C5) ou BT de puissance supérieure à 36 kVA (C4) d'une durée supérieure à 28 jours nécessitant uniquement des travaux de branchement

Branchements provisoires supérieurs à 28j			
Libellé		Coûts € HT	Coûts € TTC (TVA = 20%)
BT ≤ 36 kVA	Branchement provisoire non fixe	346.21	415.45
BT ≤ 36 kVA	Branchement provisoire non fixe semi équipé	259.37	311.25
BT ≤ 250 kVA	Branchement provisoire fixe	112.03	134.43
36 kVA < BT ≤ 250 kVA	Branchement provisoire non fixe	413.69	496.43
36 kVA < BT ≤ 250 kVA	Branchement provisoire non fixe semi équipé	373.22	447.86

Raccordements provisoires « forains, marché, manifestation publique ... » BT de puissance inférieure ou égale à 250 kVA d'une durée inférieure ou égale à 28 jours nécessitant uniquement des travaux de branchement

Branchements provisoires inférieurs à 28j			
Libellé		Coûts € HT	Coûts € TTC (TVA = 20%)
BT ≤ 36 kVA	Branchement provisoire non fixe semi équipé	121.35	145.62
BT ≤ 250 kVA	Branchement provisoire fixe	95.25	114.30
36 kVA < BT ≤ 250 kVA	Branchement provisoire non fixe semi équipé	194.01	232.81

Les prix indiqués ci-dessus intègrent la réfaction tarifaire de 40%

- Majoration pour délai de mise en service souhaité de moins de 5 jours ouvrés à compter de la date de la demande de mise en service faite par le fournisseur = 84,00 € HT
- Majoration pour réalisation hors heures et jours ouvrés (exceptionnel et dérogatoire ou urgence) = la Part variable est équivalente à 80 % du prix forfaitaire total + une part fixe de 52,76 € HT
- Frais de gestion pour maintien du raccordement au-delà de la durée initiale convenue : 76,34 € HT par mois

■ **Branchement provisoire non fixe isolé ou groupé sur terrain nu** : le branchement est réalisé sur un terrain ne comportant aucune borne (ou organe de connexion basse tension) fixée au sol. En règle générale, le branchement est réalisé sur un réseau aérien ou sur un tableau BT de poste HTA/BT. Le matériel nécessaire au raccordement des installations provisoires est fourni par le client à l'exception du matériel de comptage qui lui est fourni par le distributeur.

■ **Branchement provisoire non fixe isolé ou groupé sur terrain semi-équipé** : le branchement provisoire est réalisé sur un terrain équipé d'un coffret de branchement ou d'une armoire basse tension, sur lequel il est possible de connecter le nouveau branchement provisoire. Le matériel nécessaire au raccordement des installations provisoires est fourni par le client, à l'exception du matériel de comptage, qui, lui, est fourni par le distributeur.

■ **Branchement provisoire fixe isolé ou groupé sur terrain totalement pré-équipé** : le branchement provisoire est réalisé sur un terrain équipé de bornes ou armoires fixes spécialement destinées à recevoir des branchements provisoires. L'opération pour le distributeur consiste à poser des fusibles ou (et) un compteur dans une borne ou armoire destinée à cet effet. Les cas les plus courants se rencontrent sur des places publiques équipées à demeure par la commune de ces bornes ou armoires.

■ **Raccordement d'un poste HTA provisoire** : le poste provisoire est mis en place par le client et raccordé par La Régie de Niederbronn-Reichshoffen

(*) PTF : Proposition Technique et Financière